



DECISION MUNICIPALE N° 044/11/2024

Le Maire de la Commune de Saint-Zacharie (Var),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération municipale n° 04/06 en date du 11 avril 2024 :

- Approuvant le versement d'une subvention exceptionnelle.
- Ouvrant un crédit de 10.490 € au compte 65748.
- Autorisant à procéder à l'utilisation de ce montant par décision modificative.

Considérant que l'Association « La Joie de Vivre » a contribué à l'organisation de la commémoration des 80 ans de la « Libération de Saint-Zacharie » du 22 août 2024 et notamment à la confection des costumes (proches de l'habillement porté en 1945), manifestation importante de notre commune ;

DECIDE

Article 1 : De verser à l'Association la « Joie de Vivre » la somme de 400 € afin de contribuer financièrement à la réalisation de cette action.

Article 2 : Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 3 : La Directrice Générale des Services et le comptable public assignataire de Brignoles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat.

Fait à Saint-Zacharie, le 25 novembre 2024

Le Maire,



Jean-Jacques COULOMB